

Football Club Veyle Saône

Composition du dossier de candidature du Football Club Veyle Saône suite au courrier de manifestation spontanée concernant un projet d'extension ou de construction de nouveaux locaux sur le site du complexe sportif du Malivert (580 Route Des Combes , 01290 Laiz).

1 – Présentation de l'association

2 – Description du projet

3 – Justification des besoins

4 – Durée du titre d'occupation

5 – Esquisse ou plan du bâtiment

6 – Calendrier prévisionnel de réalisation des travaux

7 – Plan de financement des travaux

8 – Modalités d'utilisation du bâtiment

9 – Modalité d'entretien

1 – Présentation de l'association

Voir présentation en pièce jointe

2 – Description du projet

Le Football Club Veyle Saône (FCVS) souhaite mener un projet d'extension ou de construction de nouveaux locaux sur le site du complexe sportif du Malivert (580 Route Des Combes , 01290 Laiz) afin de répondre à l'évolution de ses activités et aux besoins croissants de ses adhérents, et notamment à la féminisation du club.

Le concept actuel serait l'installation de 4 modules (type « Algeco ») sur le terrain situé en prolongement du bâtiment actuel, le tout pour une surface totale d'environ 90M2.

3 – Justification des besoins

Les locaux /vestiaires actuellement mis à disposition du club par la Communauté De Communes De La Veyle ne permettent plus d'assurer un fonctionnement optimal et en sécurité de l'association. En effet, le développement du FCVS (300 licenciés il y a 8 ans, 600 aujourd'hui) et par conséquent l'augmentation de la fréquentation des installations rendent les équipements existants insuffisants.

Plus particulièrement, le club identifie les besoins suivants :

- **Dédoubler les vestiaires** afin d'optimiser les rotations lors des rencontres sportives du week-end, notamment dans les situations où des compétitions de football et de rugby se déroulent simultanément
- **Créer des vestiaires supplémentaires** pour accompagner le développement de la pratique féminine dans des conditions adaptées et conformes aux attentes des licenciées et des instances départementales et régionales
- **Disposer d'espaces dédiés au club**, permettant à ses dirigeants, éducateurs et bénévoles de gérer de manière autonome les activités quotidiennes de l'association et l'accueil des jeunes licenciés et de leurs parents
- **Mettre à disposition des locaux conformes aux exigences du Code du travail** pour le personnel salarié du club.

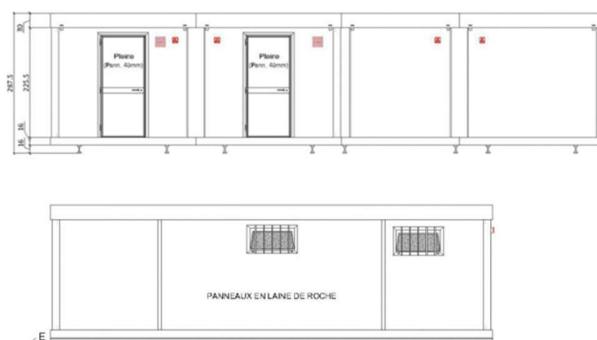
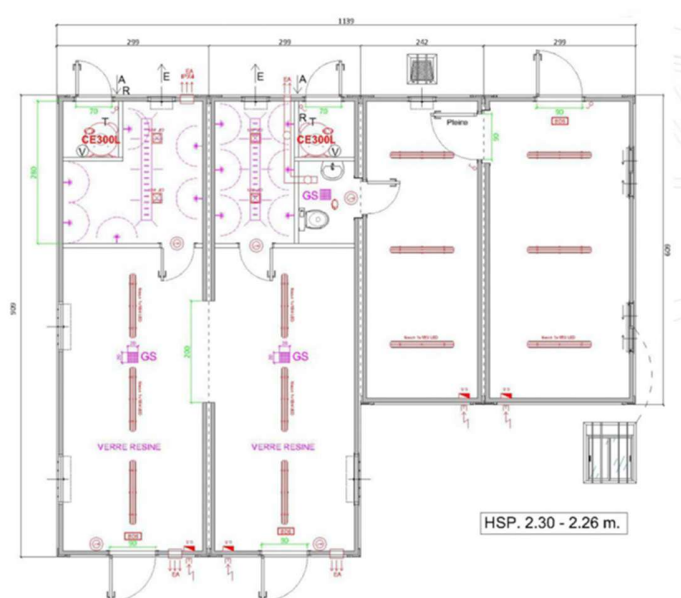
Face à ces constats, le FCVS envisage la réalisation d'une extension des bâtiments existants ou, selon les possibilités techniques et foncières, la construction de nouveaux locaux répondant aux besoins actuels et futurs de l'association.

4 – Durée du titre d’occupation

Tel que précisé dans l’article 4, la convention sera conclue pour une durée de 15 années maximum. Cela nous convient.

5 – Esquisse ou plan du bâtiment

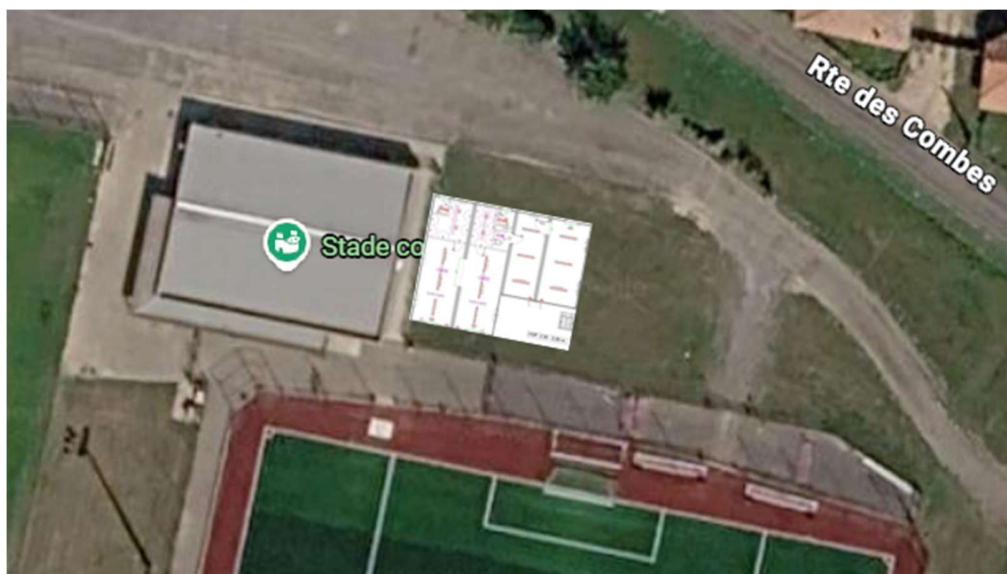
Plans du bâtiment



Visuel bâtiment (à titre d’exemple)



Implémentation potentielle du bâtiment



6 – Calendrier prévisionnel de réalisation des travaux

Octobre 2026 : dépôt du permis de construire + achat de la structure

Décembre 2026 : début de travaux de terrassement + travaux de raccordement aux réseaux

Février 2027 : Pose de la structure + raccord aux réseaux

Mars 2027 : Inauguration

7 – Plan de financement des travaux

Coûts Investissement	Coût Prévisionnel TTC
Structure en "algeco" neufs - 90M2	156 000 €
Travaux d'assainissement et travaux réseaux (eau + électricité)*	12 500 €
Prestation de terrassement et pose de plots d'accueil	7 000 €
Frais Dossiers (Permis Construire, Maître D'œuvre...)	4 850 €
Frais Raccordement Réseaux / Pose Compteurs*	2 000€
Taxe d'aménagement Commune de Laiz	3 150€
Autres (aménagement, clôture...)*	2 000 €
Coût Prévisionnel Total	187 500 €

Plan De Financement	Montant
Subvention exceptionnelle de le CC La Veyle	172 500 €
Fonds Propres FC Veyle Saône	5 000 €
FAFA (subvention FFF)	5 000 €
Partenariats Privés	5 000 €
Financement Total	187 500 €

*Ces montants sont d'ordre estimatifs puisque directement liés à la disponibilité et proximité des réseaux existants

Afin de nous accompagner dans la réalisation de ce Projet et nous assurer la conformité des démarches effectuées en lien avec les différents organismes territoriaux et la Communauté De Commune de la Veyle, nous nous ferons accompagner d'un Maître D'œuvre en la personne de Mr CAPONERA, HB DESSIN (basé à St Julien S/ Veyle).

8 – Modalités d'utilisation du bâtiment

Le bâtiment aura plusieurs fonctions :-

- **Vestiaires** : les 2 blocs vestiaires envisagés seront utilisés de manière hebdomadaire en fonction des besoins et rotations nécessaires en lien avec l'utilisation des vestiaires déjà existant. On peut estimer que ces vestiaires seront à minima utilisés à 3 reprises par semaine
- **Bureau** : l'espace bureau sera utilisé de manière quotidienne par nos salariés en lieu et place de l'espace bureau actuellement situé dans les locaux existants
- **Rangement** : l'espace rangement aura également une utilisation quotidienne

9 – Modalité d'entretien

Les espaces vestiaires, bureau, rangement seront entretenus par nos soins de manière hebdomadaire, au même titre que l'entretien que nous effectuons déjà au sein des parties communes du bâtiment existant.

Au regard de l'intérêt général que représente le développement des activités sportives sur le territoire, et de la dynamique portée par le FCVS auprès des jeunes, des familles et des bénévoles, nous espérons que cette démarche retiendra votre attention et pourra faire l'objet d'un échange approfondi.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Football Club Veyle Saône

Nom : Lamberet Nicolas & Stéphane Mayeux

Fonction : Co-Présidents

Signatures :

